



Charte – Plateforme d’hébergement Festivals

La plateforme d’hébergement est mise en place dans le but de renforcer les liens et de créer des échanges entre les habitants·es de la région de Nyon et des festivaliers·ères venant de divers horizons. Elle souhaite promouvoir l’accueil, la solidarité et l’entraide, trois valeurs importantes pour l’ensemble des festivals nyonnais.

Chaque annonce sera validée par l’Office du tourisme de Nyon avant sa publication. Un délai de quelques jours pourra être nécessaire.

Afin que tout se passe pour le mieux lors d’une location, nous vous remercions de prendre connaissance des points suivants :

Les hébergeur·euse s’engagent à :

- Certifier que tous les renseignements transmis sur la plateforme soient exacts.
- Mettre à jour régulièrement les informations concernant les hébergements proposés ainsi que les disponibilités de ceux-ci.
- Établir un contrat (disponible sur la plateforme) pour chaque location.
- Respecter les tarifs annoncés.
- Veiller à une bonne cohabitation des personnes présentes (hébergeurs·euses, festivaliers·ères etc.).
- Garantir la propreté et l’hygiène de l’hébergement et respecter les mesures sanitaires en vigueur.
- Payer les taxes de séjour auprès de sa commune (2.- CHF par personne et par nuitée en logement et 0.80 CHF par personne et par nuitée en camping).

Les festivalier·ères s’engagent à :

- Payer la location dans les délais.
- Signer le contrat établi par l’hébergeur·euse.
- Garder le lieu de vie propre et respecter les lieux ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.
- Faire attention aux nuisances sonores.
- Veiller à une bonne cohabitation des personnes présentes (hébergeurs·euses, festivaliers·ères etc.).

L’office du tourisme de Nyon ainsi que les festivals partenaires de la plateforme s’engagent à :

- Offrir une plateforme intuitive et fonctionnelle pour les logeurs·euses.
- Aider les logeurs·euses dans certaines démarches avec les festivaliers comme, par exemple :
 - o Fournir des contrats type
 - o Eventuellement intervenir pour des traductions en langues étrangères lors d’échange par mail, courrier ou téléphone
 - o Fournir des documents touristiques pouvant être utiles pour accueillir les festivaliers·ères (plans, cartes, idées de séjours, informations pratiques...)
 - o Conseiller les hébergeurs·euses dans la mesure de leurs compétences



L'office du tourisme de Nyon ainsi que les festivals partenaires de la plateforme ne peuvent pas être tenus pour responsables en cas de :

- Litiges entre hébergeurs·euses et festivaliers·ères
- Vol, détérioration des biens
- Non-paiement par les festivaliers·ères
- Tout dommage, accident, incident etc. survenu sur le lieu du séjour.

L'office du tourisme de Nyon ainsi que les festivals partenaires de la plateforme conseillent les prix suivants pour la location de logements entre particuliers :

- Location d'une chambre, occupation simple ou double avec salle de bain privative : de 50.- à 60.- CHF par nuitée.
- Location d'une chambre, occupation simple ou double avec salle de bain commune : de 40.- à 50.- CHF par nuitée.
- Emplacement extérieur (avec électricité et accès sanitaires) : 5.- CHF par personne et par nuitée.
- Location d'un logement entier : à discuter selon le nombre de lits disponibles.

Concernant les hôtels, la parahôtellerie, les campings officiels, etc. qui apparaissent sur cette plateforme, ils proposent bien sûr des standards de qualité et de services de la profession. Les disponibilités et prix sur la plateforme digitale sont indicatifs. La plateforme permet de demander des disponibilités ou de passer des réservations, directement auprès de ces hébergeurs. Les réservations définitives sont faites directement entre les festivalier·ères et l'hébergement. Les taxes de séjour sont perçues par les hébergements selon leur catégorie.

La plateforme des festivals de la ville de Nyon